



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements

Question écrite n° 39085

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le fait que les CAT (centres d'aide par le travail) accueillent des handicapés légers, les handicapés graves étant, eux, hébergés par les maisons d'accueil spécialisées (MAS). Il s'avère cependant qu'il serait certainement utile de disposer de centres d'accueil intermédiaires afin d'éviter des discriminations excessives et il souhaiterait connaître les orientations de la politique gouvernementale en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39085

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1594